

ADSEA 42

POLE SPECIFIQUE POUR ADOLESCENTS

21 rue de la Talaudière - BP 614

42041 Saint Etienne Cedex 1







Tél. : 04.77.49.37.60.

Fax : 04.77.49.37.69 Email : psa@adsea42.org



**RAPPORT
D'ACTIVITE
2012**

Sommaire

 Préambule	p. 3 à 4
 L'Escale	p. 5 à 7
 Alternative	p. 9 à 12
 Entr'Acte	p. 13 à 16
 Itinérance	p. 17 à 19
 Service de Prévention Spécialisée	p. 21 à 25

“POLE SPECIFIQUE POUR ADOLESCENTS”

Directeur : Guy SCAGLIONE

Directrice Adjointe : Marie ROMEAS

L'année 2012 marque officiellement la mise en œuvre des Pôles au sein de l'association. Ainsi, le 1^{er} mai 2012, le Pôle Spécifique pour Adolescents prend corps avec le regroupement formalisé (il existait depuis avril 2009) de 5 services et établissements qui dans l'ordre de leur création sont : Le service de Prévention Spécialisée, Alternative, Itinérance, Entracte, L'Escale.

Ce management par Pôles doit nous permettre de produire une dynamique de transversalité, d'ouverture, de communication et de mutualisation des compétences. Plus encore, cette organisation doit favoriser le parcours des adolescents qui sont placés dans les établissements ou accompagnés sur les territoires où notre service de Prévention Spécialisée intervient.

Ainsi, plusieurs salariés ont pu tenter une expérience de quelques mois dans un autre domaine (passage de la Prévention Spécialisée à un établissement et réciproquement) ou bien encore s'inscrire de façon plus durable dans une nouvelle trajectoire professionnelle. Pour les publics, les opportunités se sont multipliées plus aisément pour utiliser tout au long d'un placement les outils de la Prévention Spécialisée comme le Pôle Technique Educatif (Apprentissage du Code, Chantiers en Mécanique et Carrosserie, etc...). Pour d'autres, accompagnés par des éducateurs de rue, ils ont pu utiliser les espaces de création que compte l'Escale pour s'initier au Graf, ou encore à la cuisine en préparant des chantiers « restauration ».

Au-delà, mon propos pourrait ressembler à s'y méprendre à celui de l'année dernière. Il ne s'agit pourtant nullement d'un « copier-coller », mais dans un contexte tendu, il n'est pas facile de préserver nos capacités de discernement et de prospective tant nous sommes « englués » dans un quotidien pesant... sans réelles perspectives pour les jeunes que nous accompagnons... Par ailleurs, nous assistons à une diminution de certains financements publics alors que nous sommes soumis à une accumulation des contraintes de gestion administrative et financière. C'est pourquoi, il est nécessaire de relever ici, l'extrême dynamisme des personnels qui nous évite tout repli sur soi et nous permet d'assurer notre mission de service public.

Pourtant, Entracte a, durant l'année, changer son mode de fonctionnement, pour s'adapter aux nouvelles orientations de la Direction Enfance/Famille. Itinérance a vu ses moyens diminuer, et subir une période délicate née d'une « demande » de nos autorités pour un passage en file active. Tout est rentré dans l'ordre et la pertinence des projets constitue un gage de réussite. Concernant le service de Prévention Spécialisée, il est force de propositions quant au futur protocole d'accord ou charte qui sera mis en œuvre en 2013 avec le Conseil Général.

Quant à nos relations avec nos partenaires, nos élus, nos commanditaires, elles sont faites d'échanges, pour améliorer encore un peu plus la lisibilité et la visibilité de nos actions.

Fin 2012, le Pôle Spécifique pour Adolescents comptait 94 salariés ETP pour une activité consolidée présentant l'accompagnement éducatif de 395 adolescents garçons et filles. Le Pôle Technique Educatif par le biais de son atelier de mécanique et de carrosserie a permis à 450 jeunes et adultes de remettre en état leur véhicule, l'Auto-école Sociale a dispensé plus de 700 heures de code et 660 heures de conduite :

18 présentations à l'examen théorique se sont soldées par 10 candidats reçus et 15 présentations à l'examen pratique ont permis l'obtention de 5 permis.

Concernant l'organisation du Pôle :

Siège PSA :

- Directeur : Guy SCAGLIONE
- Directrice Adjointe : Marie ROMEAS

- Secrétaires de Direction :
 - o Françoise TOUIL-OUALI, en charge des établissements
 - o Sylvie LASSAUGE, en charge du service de Prévention Spécialisée

- Secrétariat/Accueil :
 - o Nathalie REMONGIN : Entr'Acte et Itinérance
 - o Frédérique GERY : L'Escale et les Chantiers Educatifs (ACCES 42)
 - o Nadège ZERROUG : Alternative
 - o Nadia RIFQI : service de Prévention Spécialisée et ACCES 42
 - o Yasmine IBBARI : secrétariat transversal
 - o Myriam PEYRARD : Pôle Technique Educatif (Auto-école Sociale, chantiers,...)

- Services généraux :
 - o Rabbia KADDOUR : agent de service
 - o Graziano DE VITTORIS : agent d'entretien

Services et Etablissements :

- Alternative : Nicole ALCOUFFE (Chef de Service Educatif) – 7 ETP éducatifs - 0,5 ETP Psychologue
- L'Escale : Nicole ALCOUFFE – 3 ETP éducatifs - 0,2 ETP Psychologue
- Entracte : Pierre François TOUZET (Chef de Service Educatif) – 8 ETP éducatifs - 2,3 ETP Surveillants de nuit - 0,5 ETP Psychologue
- Itinérance : Mustapha ABDECHAKOUR (Chef de Service Educatif) – 10,3 ETP éducatifs - 0,5 ETP Psychologue

Service de Prévention Spécialisée : 29 ETP éducatifs répartis en 3 secteurs

- Véronique GIRARD - Secteur GIER – 9 ETP éducatifs
- Michel TIXIER – Secteur SAINTETIENNE– 12 ETP éducatifs
- Aïda LAUDICINA – Secteur ONDAINE/FOREZ - POLE TECHNIQUE EDUCATIF – 8 ETP éducatifs – 1 moniteur Auto-école.

L'ESCALE

Chef de Service Educatif : Nicole ALCOUFFE

1. Présentation succincte de l'établissement

L'ESCALE, service d'accueil de jour, a été créée en 2006, en tant que Centre de Ressources et d'Activité (C.R.A).

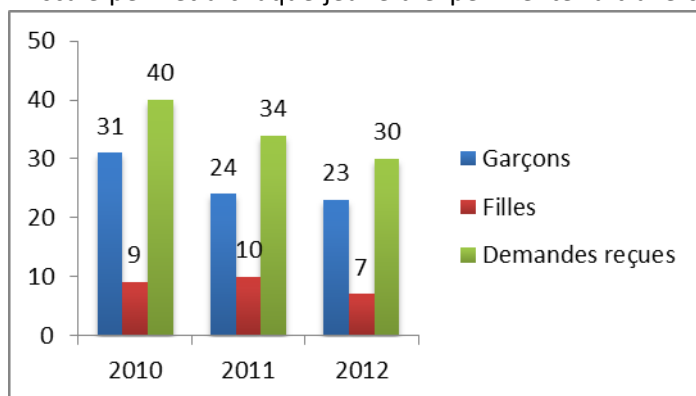
30 jeunes (mixtes) par an y ont été accueillis par une équipe éducative composée de 2 éducatrices spécialisées, 2 éducateurs techniques (pour un total de 3 ETP), complétée par un 0.2 ETP de psychologue (mutualisation du Pôle) et une chef de service qui partage son temps entre Alternative et l'Escale.

Le cadre d'accueil : L'accueil à l'Escale est ouvert aux jeunes de 14 à 18 ans, et éventuellement aux jeunes majeurs. Il peut se faire dans le cadre d'un placement judiciaire (ordonné par le Juge des Enfants) ou administratif (Accueil Provisoire décidé par l'Inspecteur Protection des Personnes avec l'accord des parents) ; il vient alors s'inscrire en complément d'une mesure éducative (AEMO ou AED). Le Secteur Social ou la Prévention Spécialisée peuvent aussi prendre l'initiative de solliciter l'Escale : ce sera alors dans le cadre d'un CAP (Contrat d'Accueil Préventif).

Le public concerné : Il s'agit de jeunes « en panne dans les apprentissages », ce qui signale des difficultés plus larges, d'intégration des codes sociaux et de socialisation, voire des difficultés psychiques.

Le projet : L'Escale propose des modalités d'accueils destinées à remobiliser les jeunes accueillis afin qu'ils puissent à nouveau se projeter, sortir d'un sentiment d'impuissance qui les a immobilisés pour certains. Si l'enjeu est bien d'envisager à nouveau la possibilité de retour pour les uns vers la scolarité, pour d'autres vers la construction d'un projet, si ce n'est se préparer à l'autonomie, c'est pour tous redevenir acteur de ce qui leur arrive. Cela passe par la reprise d'un rythme, la capacité à se montrer assidu, ponctuel, respectueux du cadre proposé, des personnes (pairs et adultes) et règles fixées pour la vie en groupe.

L'Escale permet à chaque jeune d'expérimenter à travers un certain nombre d'ateliers, de vérifier ce qui



l'intéresse, ce pour quoi il montre des qualités. Dans un deuxième temps, l'Escale propose au jeune de se mettre en situation professionnelle, par le biais de stages dans différents métiers, afin de se confronter à la réalité du monde professionnel.

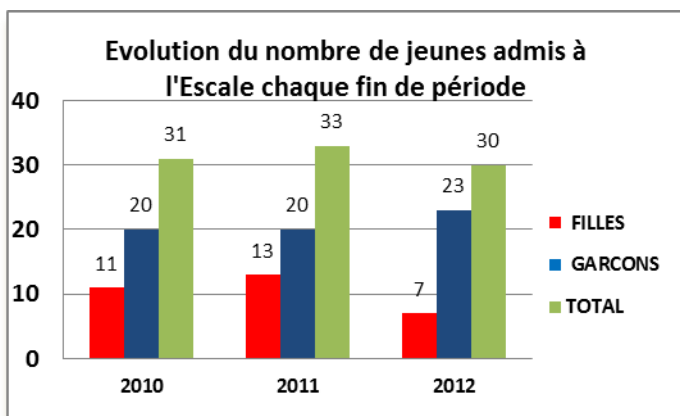
La place des parents est importante à l'Escale, puisqu'ils sont systématiquement prévenus en temps réel des retards ou absences de leurs enfants, invités à venir signer un DIPEC qui est l'occasion d'échanger

avec eux sur l'évolution de leur enfant et leurs attentes vis-à-vis de la prise en charge.

2. Analyse de l'activité

L'activité de l'Escale est en augmentation régulière, même si les chiffres montrent qu'elle a été contenue en 2012, afin de veiller à ce que chacun des jeunes accueillis bénéficie de toute l'attention nécessaire à l'avancée de son projet.

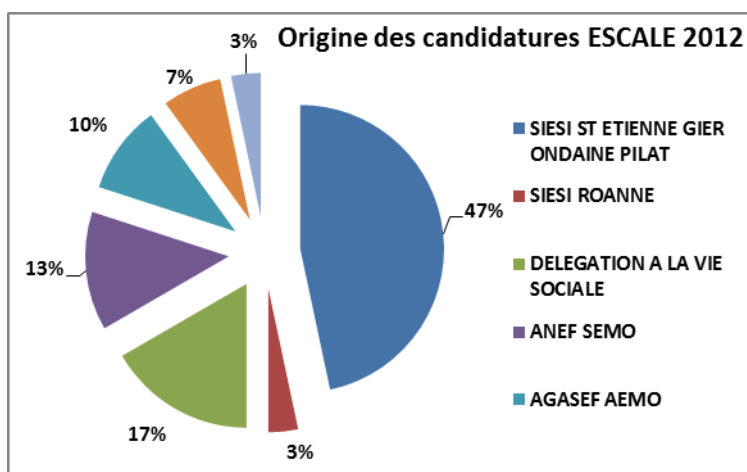
Les sollicitations dépassent nos capacités de prise en charge (8 places), ce qui pose la question d'un autre lieu d'accueil à proposer...



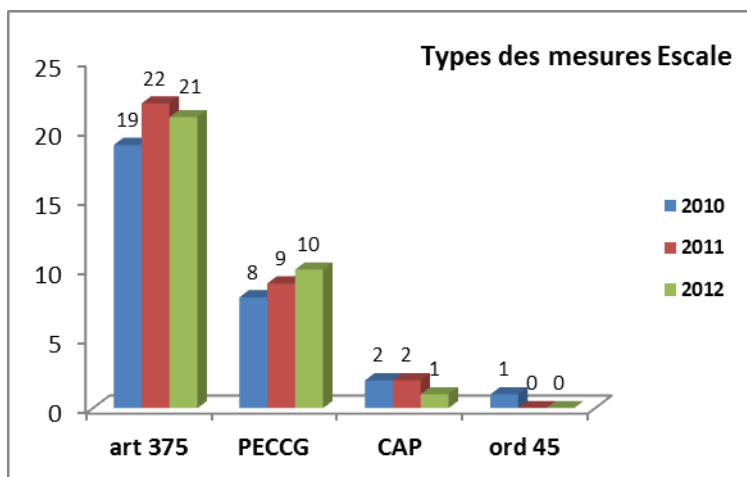
Nous avons reçu plusieurs demandes concernant des jeunes qui n'avaient pas 14 ans, et de façon plus générale, nous avons observé que certains jeunes encore en obligation scolaire (moins de 16 ans) étaient déscolarisés, sans solution ni proposition pour faire face à leurs difficultés. Du coup, les travailleurs sociaux s'adressent à l'Escale avec des attentes parfois démesurées.

Le projet de travail de l'Escale connaît sa 5^{ème} année de fonctionnement sur les modalités pédagogiques validées fin 2007, ainsi :

- L'accueil en groupe un jour sur deux, l'articulation des ateliers collectifs et individuels, la construction et l'actualisation des projets de manière très régulière
- La recherche systématique d'inscription dans des dispositifs de droit commun, la participation possible à des stages, l'expérimentation de nouvelles situations, l'ouverture à d'autres formes de rencontre, à d'autres adultes invités à témoigner, à les rencontrer
- La confrontation et l'échange régulier avec les professionnels de l'Escale (psychologue, éducateurs techniques, éducatrices spécialisées, Chef de Service Educatif) aux rôles et places différenciés, constituent autant d'éléments dynamiques pour l'accompagnement de ces adolescents avec qui, être au plus près de leur réalité, est un principe fondamental.



Avant l'arrivée à L'ESCALE, un temps important est celui de la candidature, gage d'un accompagnement efficient, car partagé/accepté par le jeune, rappelons-le : il devra venir seul, un jour sur deux à L'ESCALE, et se montrer acteur dans ce processus. Chaque situation réclame un ajustement et une proposition de prise en charge qui fasse sens pour chacun d'eux dans un rapport au collectif acceptable. Le projet prévoit une modalité de placement de 3 mois éventuellement renouvelable une fois.



Le travail éducatif, c'est aussi :
 471 heures de Chantiers éducatifs, dont
 129h en Espaces verts,
 67h de bricolage divers,
 169h pour préparer 461 repas,
 18h au pôle technique...

3. Éléments forts de l'année écoulée

L'année 2012 a été une année de transition, avec une équipe qui a dû reconstruire un équilibre malmené par les différents mouvements de personnel :

- C'est Yvonne SOLER qui a été recrutée sur le poste laissé vacant par Marie BOIREAUD, partie assumer d'autres responsabilités au sein de l'association. Yvonne a apporté toute son énergie de jeune diplômée, déjà fortement impliquée dans le projet de L'ESCALE, et soucieuse de relever le défi de soutenir et faire avancer un projet ambitieux.
- En septembre, Ophélie HUGUET a repris son poste au sein du Pôle Spécifique pour Adolescents, et notamment à L'ESCALE où ayant contribué à asseoir les bases du projet en cours, elle a organisé ses temps de présence en ouvrant et terminant la semaine avec l'équipe.
- En Septembre également, le poste de chef de service a été pourvu, partagé néanmoins entre Alternative et L'ESCALE.
- En septembre enfin, tandis que Michel COMETTI s'engageait dans la formation intitulée « Adolescents difficiles », l'équipe accueillait peu après Blandine CHATELON, éducatrice spécialisée en 2^{ème} année de formation pour son stage long, confirmant ainsi son souci de rester au plus près des questions de formation, tant en direction des jeunes qu'elle accompagne qu'à titre personnel.

Le point fort de l'Escale reste sa capacité à se mobiliser et à s'adapter à la situation de chaque jeune, en alliant rigueur du suivi proposé et bienveillance dans les réponses faites aux jeunes.

Les supports éducatifs utilisés au sein de L'ESCALE sont diversifiés, et s'appuient à la fois sur le quotidien (en début de semaine, établir des menus, faire les courses), l'ordinaire (faire la cuisine, partager les repas et les tâches ménagères ; mais aussi, jouer à des jeux de société *etc.*) ; et aussi l'extraordinaire : recevoir un invité (un intervenant de la Cabane Bis, de l'Auto-école associative) ; participer à différentes manifestations (forum des métiers *etc.*), partager avec les éducateurs des moments forts, entre des ateliers dans les locaux de l'Escale, et d'autres, les chantiers éducatifs, à l'extérieur. Ces chantiers éducatifs permettent au jeune de se constituer une petite « bourse projet ». L'articulation entre la logique du chantier éducatif et des ateliers éducatifs continue de se révéler très stimulante.

4. Projets et perspectives

A la suite de 2011 et profitant largement de son impulsion, 2012 a vu le « Centre de Ressources et d'Activités » devenir L'ESCALE. Cette nomination, porteuse de sens en interne, ne se diffuse que progressivement et la connaissance du dispositif nécessite que soit précisé régulièrement la visée et les modalités de travail sur lesquelles elle repose.

Le développement de L'ESCALE s'appuie sur le dynamisme et les compétences internes, la synergie du Pôle Spécifique pour Adolescents, et voit se développer des liens (déjà existants) avec les autres logiques associatives (Pôle Technique, chantiers éducatifs).

L'accueil de jour à L'ESCALE confirme sa vocation de point d'appui au cœur du dispositif de Protection de l'Enfance et devrait trouver des modalités pour se développer dans les années à venir.

ALTERNATIVE

Chef de Service Educatif : Nicole ALCOUFFE

1. Présentation succincte de l'établissement

Alternative est un établissement éducatif qui accueille 18 adolescents (filles et garçons) de 14 à 18 ans et 2 majeurs, en situation difficile, confiés par les Juges des Enfants (décision judiciaire) ou les Inspecteurs Protection des Personnes (décision administrative prise à la demande ou avec l'accord des parents).

Alternative bénéficie des habilitations conjointes de la DVS et de la PJJ, et peut accueillir des jeunes placés dans le cadre - judiciaire ou administratif - de la Protection de l'Enfance (article 375 et suivants), ou de la délinquance (ordonnance 45).

Alternative propose une prise en charge éducative - 365 jours par an - adossée à des modes d'hébergement diversifiés. Les jeunes accueillis résident principalement dans des familles de parrainage. Certains jeunes expérimentent la vie en foyer de jeune travailleur (FJT), résidence étudiante ou appartement pour se préparer à l'autonomie.

L'équipe éducative, composée de 7 éducateurs (trices) spécialisé(e)s et d'une psychologue (0.5 ETP) a la charge du jeune accueilli et de son parcours. Le projet de chaque jeune, élaboré en référence à la décision de placement, est précisément ajusté à sa problématique, adaptable et régulièrement visité. Il se décline au travers de prises en charge individuelles (une à deux par semaine) alternées avec des temps en petit collectif, autour de différents supports, et d'actions collectives socialisantes. Pendant le placement, les parents, titulaires de l'autorité parentale, sont partie prenante du projet et régulièrement concertés.

Le projet d'Alternative vise à favoriser l'émergence des facultés personnelles de chacun des jeunes accueillis afin de les conduire à se prendre en charge seuls.

Il s'agit d'aider le jeune à :

- renoncer à ses conduites inadaptées pour les remplacer par d'autres, qui viendront nourrir son projet et lui permettre d'accéder à plus d'autonomie
- progresser vers une autonomie durable, ce qui demande des échanges et des démarches autour de la santé, de la situation administrative, de la scolarité, de l'emploi, du rythme de vie, de la gestion d'un budget, d'un logement, de la relation avec la famille, le voisinage ; les accompagnements éducatifs, les entretiens avec la psychologue permettent ainsi, de travailler en réseau sur la situation personnelle des jeunes.
- construire un projet qui favorisera une meilleure insertion sociale.

Le réseau de Familles de Parrainage, construit au fil du temps, nécessite un travail régulier de l'équipe d'Alternative, car les familles de parrainage, bénévoles, doivent pouvoir s'appuyer sur elle 24h sur 24. Les liens qui se nouent entre les familles de parrainage et les jeunes montrent que ce qui est proposé dépasse largement la fonction résidentielle. Bon nombre des jeunes accueillis, en difficultés au long cours avec les codes sociaux (politesse etc.), se montrent durablement respectueux vis-à-vis de la famille de parrainage avec laquelle ils restent en lien au-delà de leur accueil.

2. Analyse de l'activité

Alternative a réalisé 6089 journées en 2012 pour un taux d'occupation de 87 % pour les mineurs et de 66 % pour les majeurs ; soit une baisse d'activité relativement importante par rapport à l'année précédente (pour mémoire, 6586 journées en 2011 pour un taux d'occupation de 93 %), mais légèrement supérieure à 2010.

Nous soulignons dès 2011 la difficulté d'atteindre les objectifs fixés en matière d'accueil des jeunes majeurs. Ce ne sont pas les jeunes relevant d'une Protection Jeune Majeur qui manquent, mais bien les conditions qui leur sont proposées : peu des jeunes accueillis sont en effet autonomes, ni même prêts à le devenir. C'est ainsi que le choix d'accompagner certains au-delà de leur majorité a pu se révéler trop ambitieux. La mise en appartement, malgré un suivi éducatif rapproché, a dû parfois être interrompue tant ces jeunes adultes se mettaient en danger. De fait, si difficile à concevoir que cela soit pour les acteurs de terrain, le choix de soutenir des jeunes majeurs qui en ont besoin n'est plus d'actualité : Il est « calamiteux » pour les effectifs, et ne correspond pas aux moyens en temps dont nous disposons pour leur suivi. Aussi, accueillons – nous avec intérêt le passage de 4 à 2 de notre capacité d'accueil des jeunes majeurs, tout en regrettant que l'étau se resserre pour les jeunes les plus en difficultés relevant de la Protection de l'Enfance.

Durée moyenne de séjour des jeunes présents au 31/12/2012

Elle tend à diminuer, avec 169 journées pour une moyenne de 19 jeunes accueillis pendant l'année 2012 (194 journées pour une moyenne de 21 jeunes en 2011). Cela signale d'abord un renouvellement important de l'effectif (plus du tiers dans le dernier trimestre 2012), mais pourrait être aussi un indicateur à suivre à l'avenir.

En effet, les lois de 2002 relatives aux Droits des usagers, et de 2007 réformant la Protection de l'Enfance, ont conduit les prescripteurs à se montrer extrêmement précautionneux, ce dont on ne peut à priori que se féliciter. Toutefois, cette prudence doit elle être assimilée au respect dû à l'utilisateur ? C'est une question qui peut être versée aux débats. En effet, les durées de placement ont pu ainsi être parfois très courtes. Or, le temps éducatif est un temps long.

Il y a là un choc des temporalités coûteux : pour les jeunes d'abord, qui ont besoin d'adultes capables de porter pour eux et de les tenir un certain nombre de décisions, de choix ; pour les équipes éducatives qui s'investissent, se mobilisent et déploient des moyens qui ont besoin de temps pour porter leurs fruits.

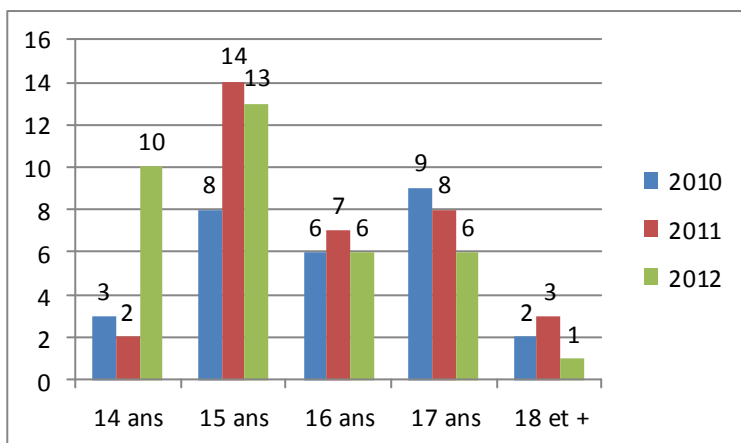
Durée de séjour des jeunes sortis au 31/12/2012

Elle est plus longue qu'en 2011, soit 575 journées de séjour pour les jeunes sortis en 2012 (446 journées en 2011)), mais inégale et très courte pour les jeunes majeurs : 7 jeunes majeurs pris en charge dans le courant de 2012 ne constituent que 66% d'activité ! Toutefois, la durée moyenne de prise en charge reste identique, elle est généralement de 384 journées.

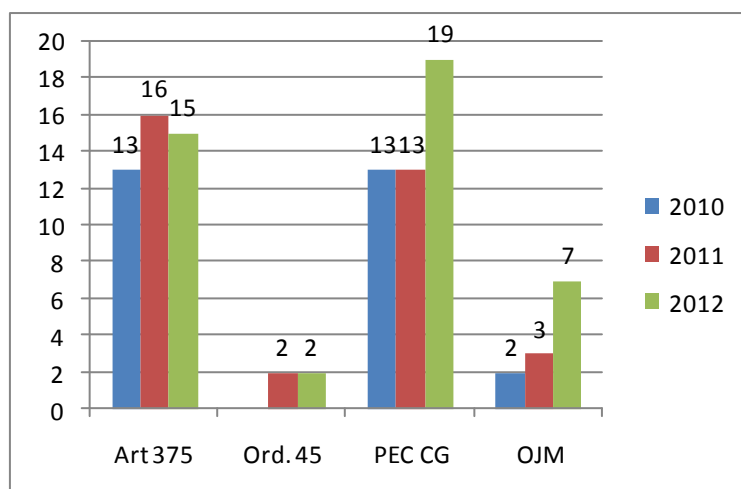
Caractéristiques du public accueilli

Tous (ou presque) les « profils » de jeunes peuvent être accueillis à Alternative, car nous constatons que la variété bénéficie au groupe qu'elle dynamise. L'équipe veille à ne pas multiplier une typologie spécifique, mais mixe plutôt les problématiques rencontrées : difficultés sociales, familiales, scolaires, psychiques, jeunes en danger, délinquants, et/ou fortement inscrits dans des processus de marginalisation et d'exclusion.

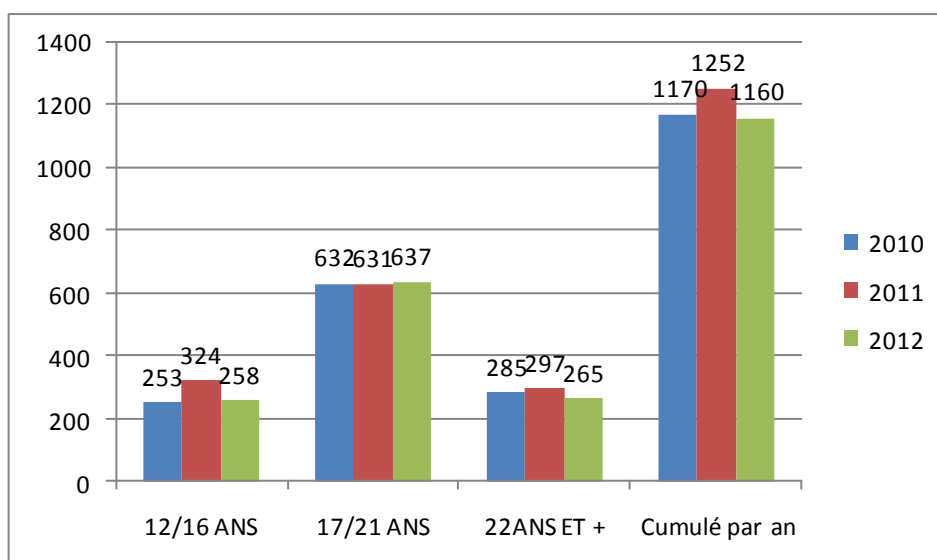
La spécificité de l'accueil proposé nous amène à privilégier les situations pour lesquelles le jeune est suffisamment autonome (il aura à gérer ses déplacements) et apparaît en capacité de vivre dans un cadre familial.



Les garçons restent plus nombreux que les filles à être orientés vers Alternative, sans que nous en identifions la raison. Nous accueillons actuellement 8 filles et 10 garçons.



Quand les adolescents arrivent à Alternative après 16 ans, voire à 17 ans, il n'est pas rare qu'ils soient également en panne sur le plan de l'insertion.



Le nombre de placements directs diminue, au profit des placements de jeunes confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Nombre de demandes d'admission

En 2012, Alternative a été sollicitée à 53 reprises (45 en 2011)

Nous avons enregistré :

- 13 nouvelles admissions
- 5 réponses positives mais pas de suite donnée par les demandeurs ou refus du jeune
- 33 refus
- 2 en attente

Les jeunes accueillis à Alternative sont tous originaires de la Loire car notre mode de prise en charge ne permet pas de mobiliser l'équipe éducative sur des lieux géographiques trop éloignés.

Constats :

- Bon nombre des jeunes que nous accueillons peinent à élaborer un projet d'insertion. Sortis du système scolaire sans y avoir acquis un diplôme ou même le niveau susceptible de leur permettre de prétendre à se lancer dans l'apprentissage, leur parcours est semé d'embûches et il est rare que ce soit avec l'Education nationale qu'ils arrivent à trouver une issue. Saluons ici le travail conduit avec les conseillers des Missions Locales, souvent plus réalistes et attentifs à ce que les propositions faites correspondent aux besoins et aux capacités des jeunes que nous suivons. En effet, le travail éducatif d'Alternative est d'autant plus porteur que d'autres partenaires, dans leur champ propre, acceptent à leur tour de « jouer le jeu » de l'accueil des adolescents que nous accompagnons.
- L'accompagnement des jeunes avec des problématiques psychiatriques importantes se poursuit et confronte l'équipe à un important travail d'ajustement entre théorie et pratique pour proposer à ces jeunes une prise en charge appropriée à leurs difficultés. Toutefois, malgré une grande proximité et un travail partenarial important avec les structures de soins, nous touchons parfois à nos limites, avec la raréfaction des partenaires avec qui partager la prise en charge. Un travail très intéressant perdure avec le Centre de Consultation pour Adolescents qui a repéré que parfois Alternative était bien le seul à accepter de prendre en charge des situations de jeunes bénéficiant d'hospitalisations longues ou régulières. Il y a là un risque à prendre, pour permettre à ces jeunes d'avancer, avec leurs moyens, vers la plus grande autonomie possible.

3. Eléments forts de l'année écoulée

- En 2012, l'équipe d'Alternative a connu plusieurs changements : retour de Nadège MAHI, Marie GIRARD, et Ophélie HUGUET, respectivement psychologue et éducatrices spécialisées, après un congé maternité ;
- Arrivée d'une nouvelle Chef de Service Educatif après la nomination de Marie ROMEAS au poste de Directrice Adjointe.
- Le travail avec le collectif d'Alternative est apparu particulièrement riche. Les adolescents ont été sollicités sur des projets stimulants, parfois en partenariat avec un autre service comme le projet « Graph » en collaboration avec l'Escale, ou le clip vidéo intitulé « Discriminatio » dans le cadre d'un concours national Ils y ont répondu de manière dynamique. Pendant l'été plusieurs jeunes ont réussi à travailler en saison (ramassage des fruits).
- Plusieurs éléments se sont conjugués pour dynamiser la dimension collective de la prise en charge, et notamment l'intervention dédiée au mercredi après - midi d'une éducatrice spécialisée « en renfort » de l'équipe.

4. Projets et perspectives

Continuer à nouer individuel et collectif reste l'enjeu essentiel d'Alternative dont le projet apparaît complètement inscrit dans les attentes actuelles en matière de Protection de l'Enfance : Chaque situation y donne lieu à un travail de réflexion en lien avec le jeune, sa famille et les partenaires concernés et les modes de prise en charge sont ajustés au fur et à mesure.

ENTRACTE

Chef de Service Educatif : Pierre François TOUZET

1. Présentation succincte de l'établissement

Depuis août 2006, Entr'acte assure l'accueil en urgence¹, l'hébergement, l'observation, le soutien et l'orientation des mineurs, filles et garçons, accueillis. Les situations des 6 adolescents placés à Entr'acte sont disparates et singulières. Entre 14 ans et la majorité, ils sont tous engagés dans des histoires de vie complexes qui se doublent fréquemment de troubles du comportement ou pour le moins de comportements troublants. Ce sont des adolescents en rupture, aux problématiques diverses, ayant mis en échec d'autres dispositifs, capables de violence et de passage à l'acte. Ces adolescents sont issus de milieux familiaux souvent eux-mêmes dans de multiples difficultés.

Leurs accompagnements soutenus et impliquant réclament une multiplicité d'actions à conduire par l'équipe éducative. Il est donc nécessaire de jongler entre les différentes actions immédiates et directes requises par ces jeunes, les écrits, mais aussi avec les réunions et relais nécessaires en interne ou auprès de nos partenaires. Mais aussi d'accueillir, de composer, de se positionner face aux aléas de l'humeur et autres troubles de la compréhension qui précipitent souvent l'adolescent (e) dans des postures et des attitudes d'opposition. Tout cela dans un quotidien à Entr'acte qui recherche l'implication des jeunes dans les actes de la vie quotidienne (ménage, repas, entretien du linge,...).

Deux modalités d'accueil sont à retenir :

- **L'accueil en urgence** : pour des adolescent(e)s vivant dans un contexte de crise, de danger, ou de rupture que le groupe familial ne peut gérer, Entr'acte offre une disponibilité immédiate dans la mesure de places disponibles et s'il n'y a pas d'incompatibilité avec les jeunes déjà présents.

La demande d'un accueil d'urgence émane soit du procureur de la République "représenté" par les services de police et de gendarmerie, et le juge pour enfants. Elle peut également provenir du Conseil Général "représenté" par les inspecteurs et chefs de service éducatifs de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Sur simple appel téléphonique à Entr'acte en direction du chef de service éducatif ou de la direction du Pôle Spécifique pour Adolescents et après accord des instances décisionnaires, le jeune est accueilli 24h/24 et 7j/7, avec une priorité de 8h à 22h tous les jours (présence des membres de l'équipe).

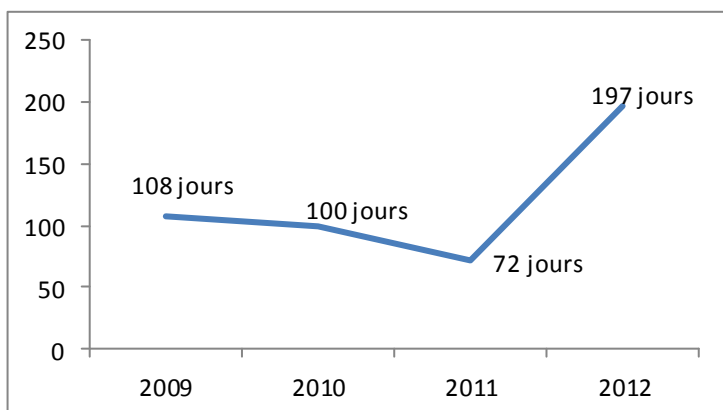
- **L'accueil préparé** : dans ce cas, la demande émane généralement d'un travailleur social pour des jeunes en situation de tension ou de danger dans leur lieu habituel de vie. La procédure reste identique. Pour l'accueil différé, une confirmation écrite de la demande est nécessaire.

2. Analyse de l'activité

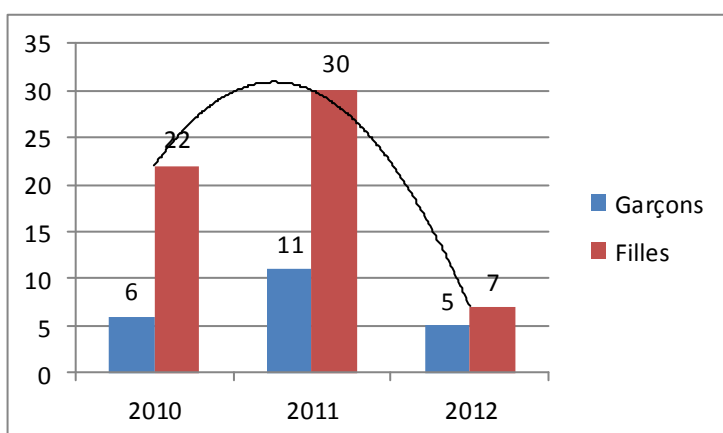
- Alors que la durée moyenne se rapprochait des 90 jours, comme précisé dans le projet pédagogique de cette structure (3 mois d'accueil non renouvelable) et que ce délai apparaissait jusque-là satisfaisant dans le traitement des situations d'urgence, l'année 2012 a vu cette moyenne remonter à 197 jours. L'explication tient en un changement de position de la Direction « Enfance-Famille. Désormais, le temps pour l'orientation est privilégié. Assez « mécaniquement » le nombre de jeunes accueillis est donc passé de 41 à 12.

¹ « La vocation de l'accueil d'urgence, est celle d'un lieu-sas où on se donne un certain temps pour comprendre la situation de l'adolescent accueilli, évaluer cette situation à travers un bilan global socio-éducatif, psychologique, scolaire et médical, mesurer le potentiel du adolescent, mesurer le lien familial, réussir en lien avec le fil rouge, l'orientation » (Extrait du schéma départemental 2003-2008).

Durée Moyenne de Prise en Charge



Nombre de jeunes accueillis



9 jeunes ont pu quitter Entr'acte au cours de l'année

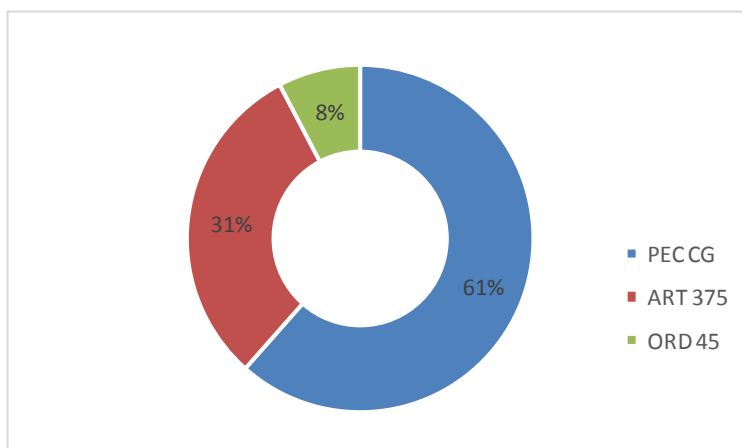
12 jeunes pris en charge (7 garçons et 5 filles) et toutefois trois remarques en cet endroit :

- L'accompagnement de ces jeunes a représenté un travail conséquent pour l'équipe. Les orientations longues à trouver sont aussi une conséquence de situations complexes (situations fortement psychiatriquées, déficiences,

ruptures, conflits) et signes de difficultés (« cas lourds ») qui ont des effets importants au quotidien.

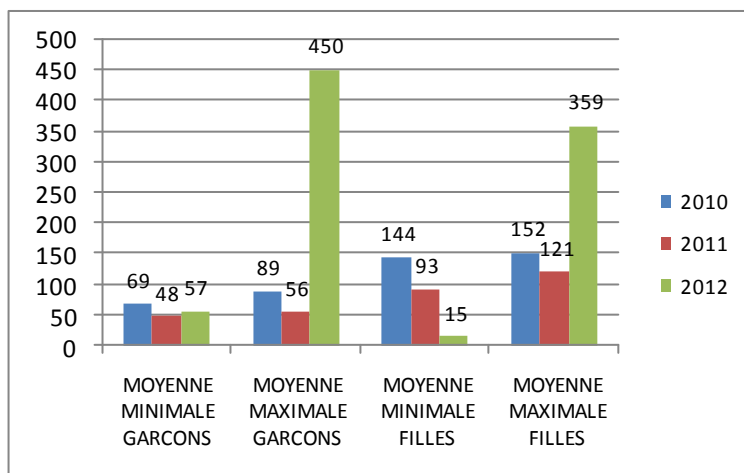
- L'analyse de l'activité sur un groupe aussi restreint souligne la question du positionnement d'Entracte dans sa mission « d'accueil d'urgence » qui a été en partie contingentée et réduite à la question d'un lieu d'accueil envers et contre tout pour certains jeunes « au profil qualifié d'incassable ».
- Un lien fort avec la psychiatrie (5 traitements médicamenteux, et 4 suivis hospitaliers et/ou CCA).

Répartition par types de mesures



Ces chiffres traduisent l'évolution de l'activité d'Entr'acte. La confirmation des effets de la loi de mars 2007 se poursuit et pour la deuxième année les adolescents relèvent principalement d'une prise en charge Conseil Général. Les placements directs sont toujours une possibilité. Nous gardons la volonté de maintenir ce type de prestations à l'attention des autres partenaires et pour d'autres types de situations de jeunes (diversité).

Durée moyenne de placement. Ce tableau confirme le risque d'embolie de la structure.

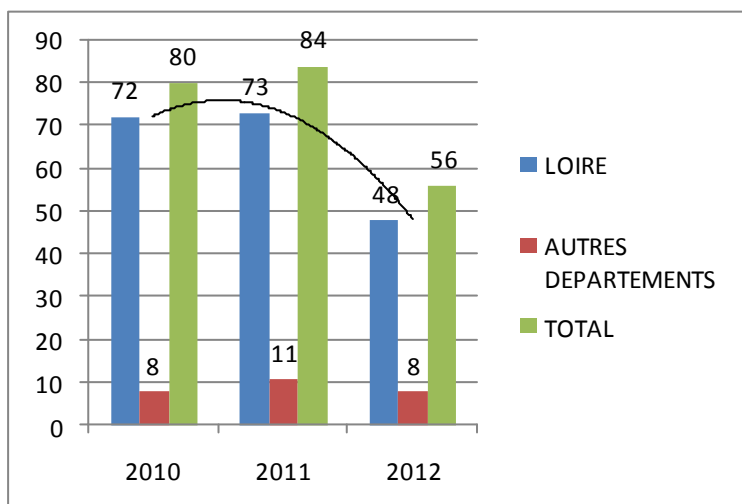


Plusieurs constats :

- Le travail engagé sur des séjours brefs n'est pas le même que sur des longs séjours (en terme de relation, de mise au travail, d'attention, de projet,...). L'organisation initiale, basée sur des cycles de trois mois n'étant plus possible a impacté l'ensemble des accompagnements.
- Les observations conduisent à des préconisations d'orientation. Si celles-ci n'aboutissent pas le temps passe et génère auprès des adolescents des réactions qui elles-mêmes viennent parfois générer de nouvelles observations et parfois de nouvelles préconisations.

adolescents des réactions qui elles-mêmes viennent parfois générer de nouvelles observations et parfois de nouvelles préconisations.

Demands d'admissions. Une demande qui reste conséquente



3. Éléments forts de l'année écoulée

Le peu de rotation des jeunes a en premier lieu, eu des effets sur la dynamique de l'équipe :

- D'une part, le constat du ralentissement du « turn-over » des jeunes, le peu de renfort apporté par les fils rouges eux aussi « englués » sur cette question et l'arrêt des prises en charge relais dans les situations lourdes (fin du dispositif cas lourd) s'est imposé rapidement à l'équipe sous forme d'impasse.
- D'autre part, cette évolution non attendue et non programmée a rendu difficile l'accompagnement individuel de chaque jeune et du groupe.
 - Individuellement la plupart des jeunes a pu nous indiquer un sentiment de punition, de rejet devant la stagnation de leur orientation.
 - Collectivement, car les écarts entre les jeunes, l'hétérogénéité du groupe a rendu difficile l'émergence de projet fort pour l'équipe en capacité de transcender un quotidien du coup un peu déprimé.

L'équipe, stable et expérimentée, a pu avoir ainsi le sentiment d'une perte de sens sur le projet, de modification de ses repères sur les fondamentaux (admissions, orientations et gestion des violences). Un peu de temps a donc été nécessaire à la réalisation des mouvements à l'œuvre. Les visites de

M. DELAREBEYRETTE (Directeur ASE) puis de Mme SCHMITT (Directrice financière) du CG, mais aussi de M. POITAU (Directeur PJJ), les attentes de la direction Enfance/Famille et enfin le début de la négociation CPOM, ont peu à peu rendu plus lisible la réalité et les perspectives sur notre activité permettant ainsi à l'équipe de se décaler et d'appréhender la question des trois premiers mois d'accueil d'un jeune de manière différente.

Du côté de l'évaluation, nous avons réalisé trois fiches actions qui ont été retenues par le COPIL et d'ores et déjà mises en œuvre.

Sur la fin de l'année 2012, nous avons pu accueillir deux stagiaires (DEES et CAFERUIS).

- Nous avons indiqué dans le précédent rapport d'activité la mise en place d'une astreinte éducative. Les différents bilans ont mis en évidence :
 - la sécurisation des pratiques éducatives,
 - la possibilité de prises de relais par un collègue dégagé d'enjeux devenus trop lourds
 - L'intérêt d'un renfort momentané et circonstancié
- Signalons encore la réalisation de 10 conseils d'Entr'acte, moment de rencontre institutionnelle avec les jeunes et débouchant le plus souvent sur des échanges riches. L'organisation de repas de fin d'année (civile et scolaire) qui sont venus marquer des moments de vie souvent lourds de sens pour les jeunes accueillis.
- Enfin, les liens toujours forts avec le cabinet infirmier de Mmes RODRIGUEZ et BOUABDELLAH , le cabinet médical des docteurs CHIBRARD , LY PENG et ROSATY , la pharmacie LA ROSERAIE, les centres sociaux de SOUS PAULAT et LA MAISON POUR TOUS, mais aussi le Football Club Ondaine Firminy , le commissariat, le service hospitalier et la municipalité de Firminy qui très quotidiennement nous apportent leur soutien et nous manifestent leur intérêt si nécessaire à la bonne vie d'un établissement comme Entr'acte.

4. Projets et perspectives

Si la mission générale d'Entr'acte reste fondée sur la même attente des financeurs (il s'agit bien de pratiquer de l'accueil en urgence) trois attendus de la mission vont nécessiter sinon une refonte pour le moins un travail conséquent autour du projet :

- Le changement de la capacité d'accueil : passage de 6 à 10
- Un accueil sur des modalités collectives et individuelles
- L'accueil d'urgence devenant un lieu d'accueil où l'on arrive en urgence sans notion de durée

La question du déménagement reste centrale et qu'une note d'opportunité a été rédigée et le travail va maintenant pouvoir se décliner.

QUELQUES PISTES DE TRAVAIL

- Avoir des lieux d'hébergement différenciés (collectif, studio, FJT, Famille Parrainage).
- Distinguer les lieux d'hébergement de celui d'un espace de jour
- Travailler les accueils séquentiels
- Penser le parcours de placement de manière plus globale et coordonnée
- Penser l'alternance des lieux selon les besoins de l'adolescent

Toutefois, rappelons qu'un accueil d'urgence par la disparité des situations à traiter, la souffrance des jeunes, par le fait que le plus souvent l'accueil signe les limites, d'un, voire de plusieurs autres lieux spécialisés, font de ce type de foyer un lieu sensible et exigeant sur les questions de protection de l'enfance.

Ainsi admission, accueil, évaluation, orientation, relation avec les familles, gestion des phénomènes des violences et bientraitance sont au centre de nos préoccupations.

ITINERANCE

Chef de Service Educatif : Mustapha ABDECHAKOUR

1. Présentation succincte de l'établissement

Le CER « Itinérance », créé en 2002, travaille sur la dimension de la rupture avec le milieu ordinaire, cela dans une perspective éducative. Il s'agit, grâce à cette rupture, de permettre aux jeunes délinquants, relevant de l'ordonnance de 45, exclus des circuits de la socialisation que sont la famille, l'école, l'emploi et la citoyenneté.

Tout au long de leur placement, les jeunes sont impliqués dans des actions avec une logique « d'œuvrer pour les autres sans contrepartie financière » auprès d'associations intervenant dans des domaines caritatifs ou environnementaux. La finalité de ces actions vise le partage des valeurs collectives, le plaisir d'appartenir à un groupe, le « sentiment d'utilité » et in fine, la question de la place de chacun dans la société.

Capacité : 6 jeunes de 14 à 17,5 ans (Mixte).

Lieu d'accueil : Maison de Villars (Loire), 26 rue Michard.

Les objectifs généraux :

- L'aide à la compréhension de la décision pénale de placement prise dans le cadre de l'ordonnance de 45 par le magistrat et qui s'impose au jeune sans chercher son adhésion ni celle de ses parents.
- Le besoin de contenance : nous avons choisi de conduire les jeunes vers de l'ouverture au monde et des rencontres, ce qui semble ne pas rimer avec l'idée de contenir. L'effet de surprise et l'inattendu ont pour objectif de « déstabiliser » les jeunes à partir de rencontres et d'une confrontation aux autres dans un espace « socialisé ». Nous entraînons les jeunes en dehors de leur territoire ou lieu d'identification qui les ont conduits jusqu'au C.E.R.

C'est donc l'accompagnement éducatif qui par sa permanence devient contenant. Paradoxalement, notre organisation se veut souple avec des supports pédagogiques divers. Les modalités d'affiliation au groupe sont différentes car le groupe est petit (maximum 6 jeunes). Il permet de partager des choses, de créer de la confiance, de l'intime.

L'accueil de jeunes placés par les magistrats se fait par session (deux par an) pour 6 jeunes âgés de 14 à 17ans et ½. Mais sur une année civile c'est potentiellement trois sessions qui se croisent du fait même des dates de démarrage qui se font en N-1.

Ainsi :

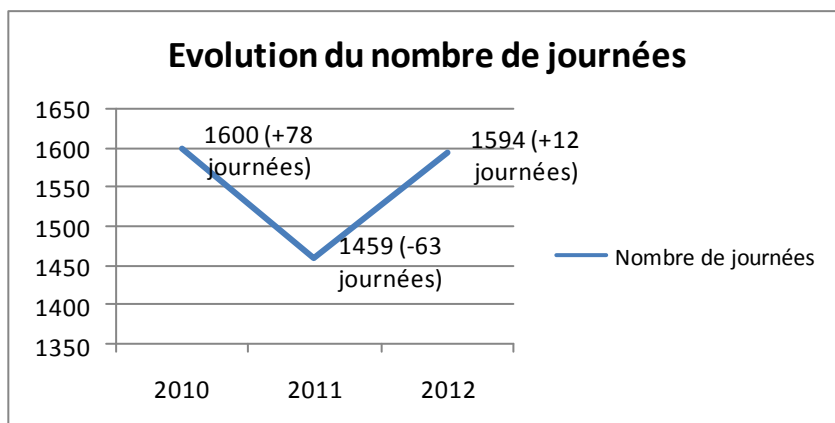
- La session 20 a commencé le 15 septembre 2011 pour se terminer le 3 février 2012
- La session 21 s'est déroulée du 5 mars au 23 juillet 2012
- La session 22 a commencé le 14 septembre 2012 et s'est terminée en N+1 soit le 3 février 2013.

Le projet d'itinérance se décline en trois phases :

- Une période d'accueil et d'observation et surtout de rupture sur l'extérieur d'une durée de cinq semaines. L'installation dans la maison à Villars se fait à l'issue de la rupture avec l'enchaînement de deux autres périodes :
- Une période dit d'individualisation du projet du jeune d'une durée de dix semaines
- Une période d'autonomisation d'environ cinq à six semaines.

2. Analyse de l'activité

ITINERANCE a réalisé 1594 journées en 2012 pour un taux d'occupation de 94,2%. Sur décision de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le nombre de journées a été augmenté en 2012 pour s'établir désormais à 1582 journées par an (1522 journées en 2011 avec un taux d'occupation à 90%). Cette activité est répartie sur deux sessions de près de 4.5 mois.

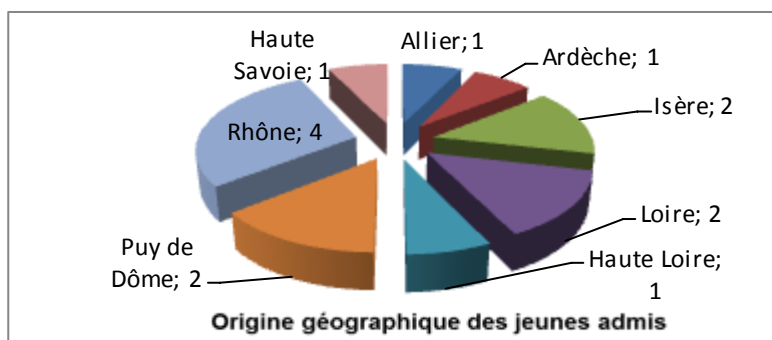


Nombre de demandes d'admissions :

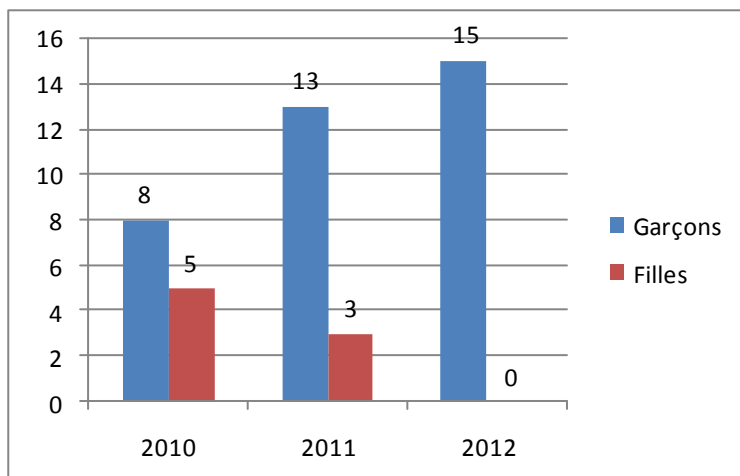
Itinérance a reçu 149 demandes formelles en 2012. 64 demandes émanent de la région Centre-Est pour 85 hors région.

Admissions

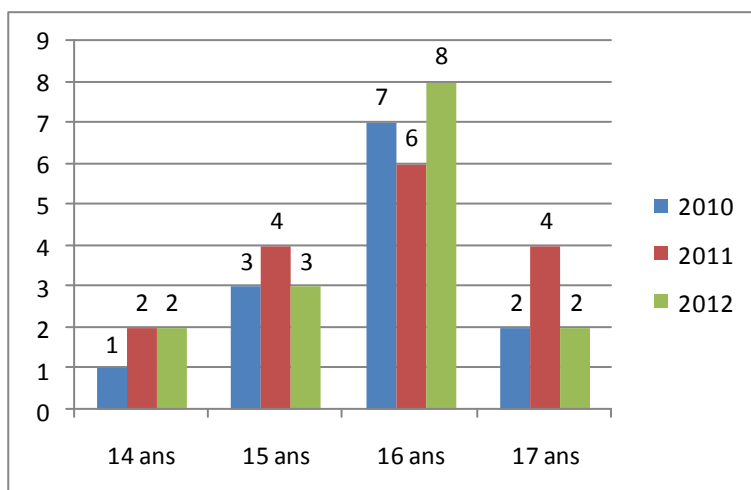
Sur 21 jeunes accueillis en 2012 et ayant des parcours extrêmement complexes (délinquance, problématiques familiales, déscolarisation précoce, addictions diverses,...), 6 terminaient la session démarrée en 2011. 15 jeunes ont été admis sur les deux sessions de l'année.



Evolution sur les trois dernières années pour les jeunes admis :



Répartition par sexe



Répartition par âge à l'entrée à l'itinérance

3. Éléments forts de l'année écoulée

Deux sessions composées uniquement de garçons mais diamétralement opposées.

La première nommée « session de printemps » s'est déroulée de façon très satisfaisante avec peu de problèmes. Nous avons rédigé 10 notes d'incidents dont 5 pour le même jeune. Nous avons déclaré 3 fugues seulement en 4 mois ½. Les jeunes n'en étaient pas moins dans des situations individuelles compliquées puisque trois d'entre eux ont eu de nouveau affaire aux services de police dès leur sortie du CER.

Contrairement à la première session, celle nommée « session d'automne » a été très difficile à gérer du début à la fin avec un climat de violence permanent. Ces violences étaient dirigées contre les éducateurs, contre les personnes rencontrées dans les lieux publics, mais aussi entre les jeunes. Elles ont amené à demander et obtenir de la part des magistrats, 3 mainlevées de placement avant la fin de la période de rupture, soit dans les 6 premières semaines de la session. Malgré les nombreux « recadrages », nous avons continué à déplorer des fugues à répétition, de nombreux rapports d'incidents aux magistrats, des dépôts de plainte et surtout plusieurs arrêts de travail plus ou moins longs.

Dans un climat parfois délétère et malgré de nombreux remplacements obligeant à des aménagements du temps de travail, l'équipe éducative a réussi à conduire cette session à son terme, s'appuyant sur la dynamique et la synergie institutionnelle développée au sein du Pôle Spécifique pour Adolescents.

D'autres sessions avaient été difficiles et le constat est récurrent :

Une difficulté pour constituer un groupe de jeunes pour la rentrée de septembre. Entre les admissions prononcées fin juillet et celles de début de session, d'autres orientations sont choisies ce qui nous place devant l'obligation tardive de constituer un groupe n'ayant pas toujours de rapport avec nos indicateurs (répartition des juridictions, mixité du groupe, travail avec les familles,...).

Concernant la session 22 (automne), les jeunes étaient issus de régions différentes, mais nous avons eu affaire pour la première fois à des revendications « de type communautaire » et un fort rejet des autres. Le travail de socialisation s'en est retrouvé fort compliqué et nos discours éducatifs annihilés.

4. Projets et perspectives

En 2013, durant la 23^{ème} session, l'équipe va conduire une réflexion sur un nouveau projet intitulé « Itinérance 2 ». Ce projet tout en restant en adéquation avec le cahier des charges des CER prendra en compte la réforme des Politiques Publiques et du contexte social et sociétal en évolution.

SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

Chefs de Service Educatif :

Véronique GIRARD - Secteur GIER

Michel TIXIER – Secteur SAINTETIENNE

Aïda LAUDICINA – Secteur ONDAINE/FOREZ - POLE TECHNIQUE EDUCATIF

Odile CELETTE (remplacée par Aïda LAUDICINA)

Le Service de Prévention Spécialisée a pour objet de mener une action éducative auprès de jeunes en voie de marginalisation, en situation de souffrance d'origine sociale, ou déjà en situation de rupture avec les structures institutionnelles classiques.

La prévention spécialisée se distingue d'une prévention naturelle proposée par les mouvements d'éducation populaire (culturel, sportif, etc.). Ce qui la spécialise, c'est donc un mode d'intervention susceptible d'agir sur un individu, un groupe puis sur un quartier. Elle se distingue aussi de l'action éducative en milieu ouvert par l'absence de mandat nominatif et le respect de l'anonymat ce qui crée les conditions d'une offre relationnelle de confiance sur le territoire d'intervention des « éducateurs de rue ». L'action de la prévention spécialisée ne peut se concevoir isolément. Elle doit se combiner aux autres partenaires et s'inscrire dans les dispositifs de la politique de la ville, comme un acteur du développement local.

1. Présentation générale du service

Le Service de Prévention Spécialisée, rattaché au Pôle Spécifique pour Adolescents est réparti sur 3 secteurs sur la base de Contrats d'Intervention Territorialisés, conformément à la convention qui lie le service au Conseil Général.

SECTEUR SAINT-ETIENNE : Montreynaud – Quartiers Sud - Est – Crêt de Roch – Terrenoire - Monthieu

SECTEUR GIER : Gier Sud : St Chamond – L'Horre – St Paul en Jarez

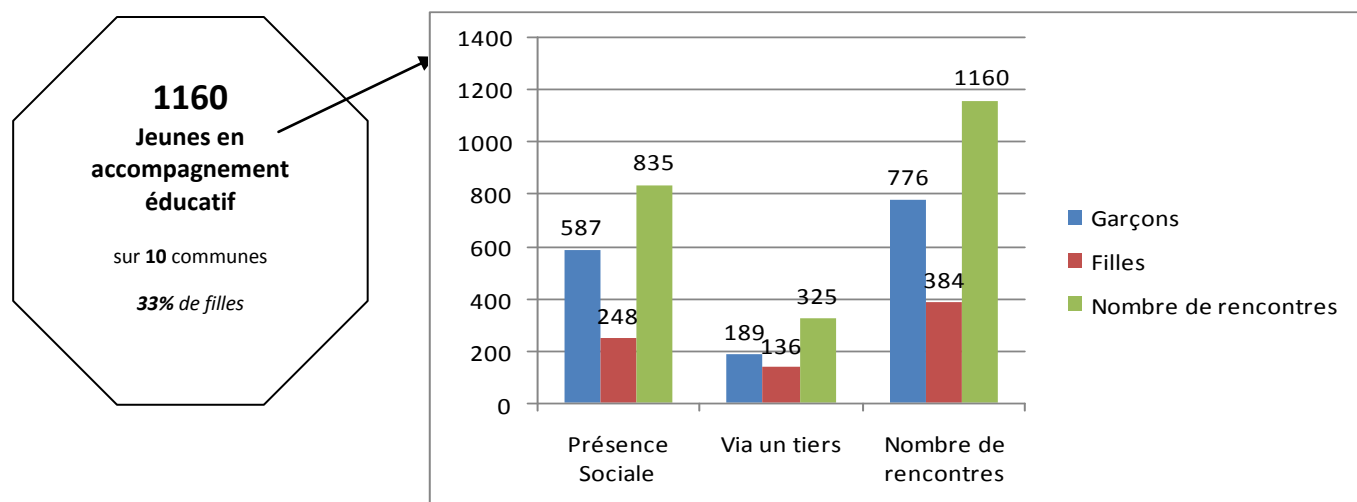
Gier Nord : La Gd Croix - Lorette – Rive de Gier

SECTEUR ONDAINE/FOREZ : Firminy – Unieux – Andrézieux

POLE TECHNIQUE (rattaché au secteur Ondaine/Forez) : Loire Sud

Les modes d'action

- Le travail de rue et la présence sociale sous la forme d'un « Aller vers ».
- L'accueil dans un local : situé à proximité des lieux ciblés par l'intervention, le local permet de recevoir les jeunes et de répondre à leurs demandes, tout en préservant l'aspect confidentiel de la rencontre. Ces deux modes d'actions restent le vecteur principal de la rencontre avec les jeunes.



Néanmoins, la durée d'implantation d'une équipe peut faire varier cette tendance. En effet, le réseau, la connaissance par les partenaires des acteurs du service (Assistants sociaux, Education Nationale, Famille,...) facilitent « l'orientation » de publics jusqu'aux équipes.

- L'accompagnement éducatif et social : les travailleurs sociaux de chaque secteur mettent en œuvre des actions éducatives individuelles ou/et collectives (insertion professionnelle, justice, logement, difficultés familiales, problèmes administratifs, soutien psychologique, etc.), parfois en partenariat, évaluées et réactualisés régulièrement, à chaque fois, en référence avec le projet de service.
- Le travail en réseau et le développement social local.

2. Analyse de l'activité

L'action de Prévention Spécialisée s'inscrit dans un contexte économique et social caractérisé aujourd'hui par beaucoup d'incertitude. Celle-ci préoccupe fortement la population, notamment les plus démunis, et l'ensemble des acteurs sociaux.

Jeunes connus : il s'agit de jeunes que l'on peut nommer ou qui sont clairement repérés et auxquels une offre de relation éducative a pu être faite. Le mode de contact est simple et limité (dans l'espace public)

La question des grands équilibres financiers devient centrale pour les politiques publiques. Ce qui se traduit par des suppressions ou diminutions de financement pour mener des actions locales.

Néanmoins, dans ce contexte délicat, le Conseil Général de la Loire maintient son engagement sur l'Action sociale et notamment sur la Prévention Spécialisée. La confiance accordée aux services de Prévention Spécialisée et plus particulièrement celui de la Sauvegarde 42 ne peut que nous encourager dans notre investissement dans le soutien à la jeunesse « en difficulté ».

Face aux difficultés, les jeunes n'ont pas tous la même capacité de réaction : certains subissent la situation, d'autres sont plus portés à projeter leurs difficultés sur le monde adulte et ses institutions. Cela se traduit parfois par des passages à l'acte ou des provocations qui mettent à mal « le vivre ensemble » sur les territoires. Nous sommes très souvent sollicités sur ce registre par les partenaires.

Plus de 2000 jeunes sont connus par l'ensemble des équipes. Parmi tous ces jeunes connus, 1160 Jeunes ont rencontré un éducateur pour bénéficier d'une relation éducative. 57% ont bénéficié d'une aide ponctuelle et 16% d'actions collectives. Les 26% restant (302 jeunes) ont eu pour leur part un accompagnement éducatif plus soutenu.

776 garçons – 384 filles

Aides ponctuelles

Garçons : 479

Filles : 195

Actions collectives

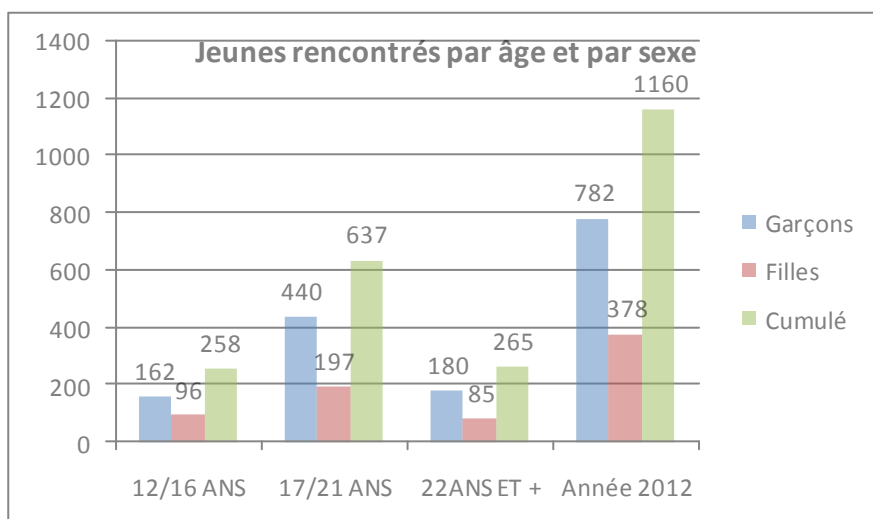
Garçons : 114

Filles : 70

Accompagnements éducatifs

Garçons : 183

Filles : 119

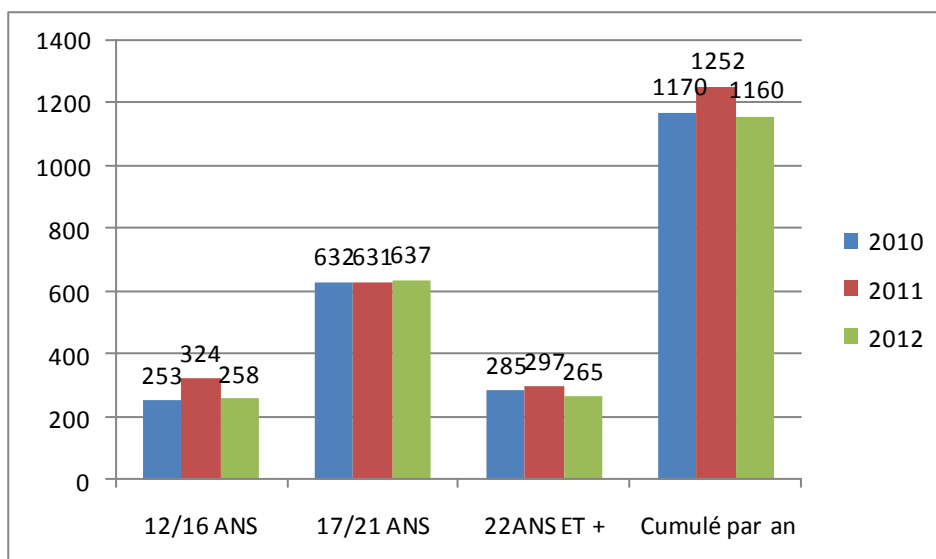


Les filles représentent 1/3 du public accompagné (33%).

La majorité des jeunes accompagnés se situe dans la tranche d'âge 17/21 ans (55%).

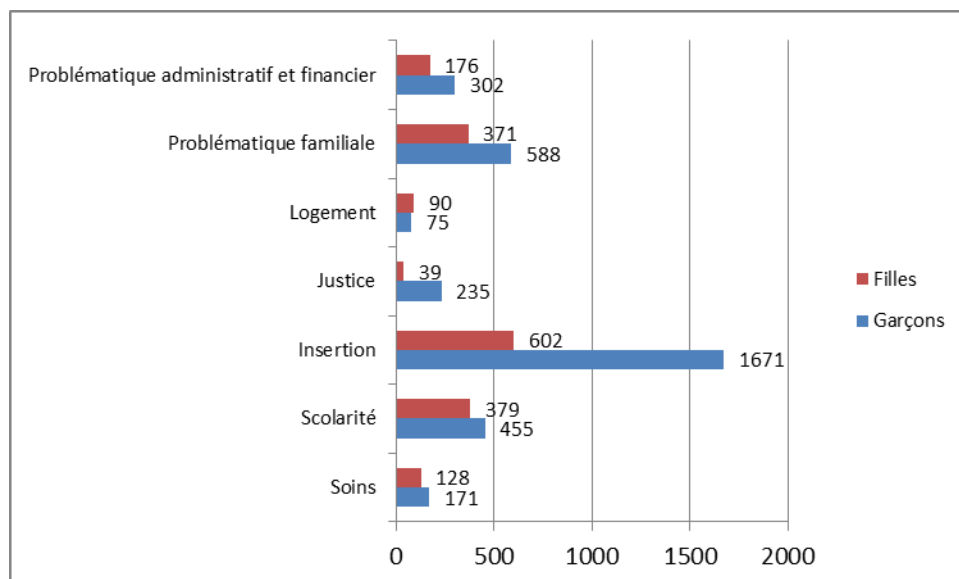
Les années « collège » représentent 22% du public accompagné.

L'activité est stable si on excepte un « pic » en 2011. Le nombre de nouveaux jeunes se substitue avec ceux pour lesquels l'accompagnement se termine (soit par choix du jeune, soit sur décision de l'équipe).



Evolution du nombre de jeunes rencontrés par âge et par sexe

Répartition des accompagnements par problématiques: un seul jeune peut compter plusieurs problématiques. Hormis le travail de socialisation qui concerne presque tous les jeunes, c'est l'accompagnement social des jeunes dans le domaine de l'emploi et de la formation qui domine largement. Les éducateurs mesurent au quotidien l'incidence directe de la crise dans la réalité des problématiques sociales des jeunes ; ils recueillent l'expression de leurs différents besoins, témoignent de la diversité des demandes formulées en mobilisant les ressources adaptées et en orientant ceux-ci vers les dispositifs spécifiques et plus particulièrement de droit commun.



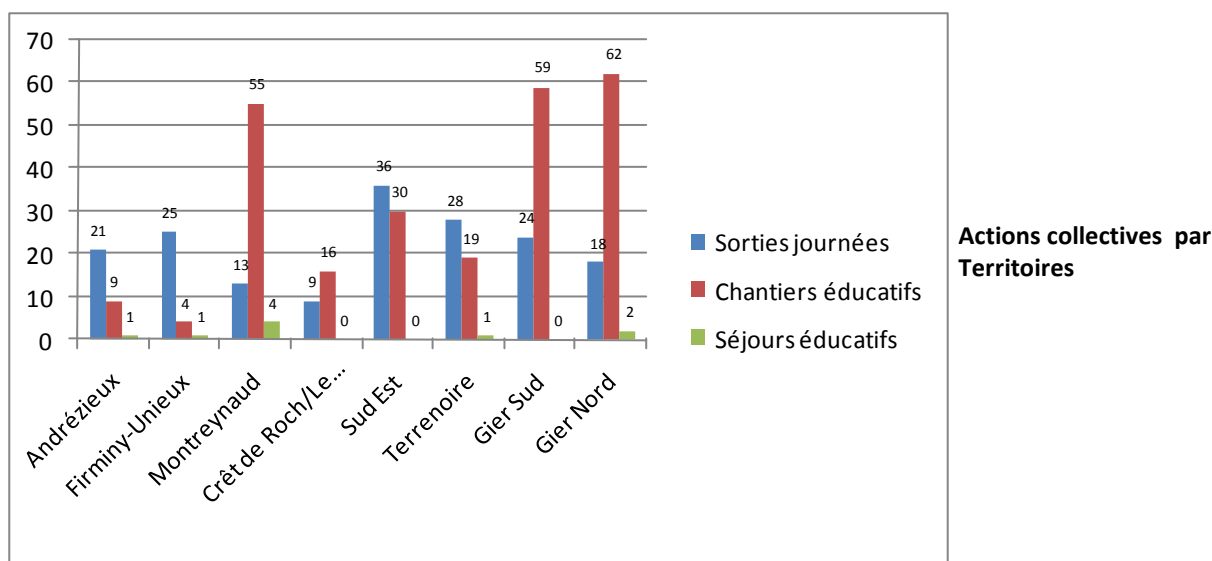
Répartition des problématiques traitées en 2012

En outre, le volume d'accompagnements signe la confiance des jeunes dans les interventions professionnelles de nos équipes et de nos éducateurs sur les différents territoires où nous sommes missionnés. Pour tous les jeunes bénéficiaires d'un accompagnement, les actes éducatifs se traduisent dans des pratiques éducatives déclinées notamment par, de l'écoute, du conseil dans les démarches, le soutien dans le projet individuel, le « faire avec » le jeune, l'orientation vers un partenaire, la mobilisation sur un projet, ou encore de la médiation, etc...

En 2012, chaque éducateur du service aura réalisé une moyenne de 40 accompagnements individuels traduisant ainsi l'engagement permanent de l'ensemble des équipes à renforcer leur mobilisation au plus près des jeunes et de leur environnement.

Les actions collectives

Sur cette année 2012, 437 actions collectives ont été conduites par les équipes éducatives auprès de 413 jeunes âgés majoritairement de 12 à 21 ans. Si la répartition garçons/filles restent toujours identique avec 1/3 de filles, cette proportion augmentent pour le sorties journées pour atteindre près de 50%.



Le partenariat et le développement social local :

Si la prévention spécialisée se caractérise par une présence dans la rue à la rencontre des jeunes, son action se poursuit également au sein des structures familiales, scolaires et professionnelles. Loin de s'isoler, les équipes travaillent en coordination avec les autres acteurs associatifs ou publics présents sur les différents territoires d'intervention. Ce travail partenarial à travers notre participation à des instances pour élaborer des actions communes et la mise en commun de moyens est indispensable.

Cette mise en commun, ce « mixage » institutionnel où chacun est porteur de sa propre spécificité, de sa propre identité doit permettre d'appréhender de manière globale les dysfonctionnements d'un territoire, d'apporter les réponses les plus adaptées et de favoriser une dynamique de quartier. Ceci se traduit par des actions spécifiques :

- Projet CLAS_(Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité)
- Projet Cinéma / Majeurs
- Projet tournoi de foot « Revelli »
- Festival « tête de mule »
- Projet Face –book
- Projet « Passeurs de culture ».
- Participation à la réflexion autour de la création d'un Café Social au cœur d'un quartier
- Soirées débats dans le cadre de la semaine de l'égalité.
- Semaine de la prévention des addictions

L'activité spécifique du Pôle technique Educatif

Le Pôle Technique éducatif (PTE) est organisée autour de 3 activités : ACCES 42 (Chantiers éducatifs), L'Espace Technique (Atelier de mécanique et de carrosserie éducatif et social), l'Auto-Ecole Sociale, pour soutenir les parcours de mobilité, et d'autonomie des jeunes majoritairement âgés de 15 à 25 ans. Par son implantation au cœur du quartier de Montreynaud, les éducateurs du PTE assurent une présence sociale qui agit sur le lien social et les solidarités.

Espaces Technique

272 actes de réparation pour **220** jeunes

450 conseils

24 jeunes ont bénéficiés d'un accueil sous forme de soutien éducatif, chantier, stage de découverte

Auto-école Sociale

58 inscrits

20% des inscrits orientés par l'équipe implantée sur Montreynaud

20% des inscrits orientés par les autres équipes du service

60% des inscrits orientés par la Mission Locale, le Pôle Emploi, le service Insertion du Conseil Général, services sociaux de la ville de Saint-Etienne,...

700 heures de code de la route

660 heures de conduite ont été réalisées auprès de **28** candidats

18 présentations à l'examen théorique pour **10** candidats reçus

15 présentations à l'examen pratique pour **5** permis réussis dont **4** à la première présentation

ACCES 42

254 chantiers éducatifs

221 jeunes concernés

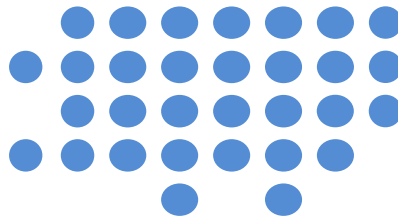
5000 heures de chantiers

3. Eléments forts de l'année écoulée

- En septembre 2012, avec l'accord de la Direction à la Vie Sociale (Conseil Général de la Loire), le secteur du Gier a connu une reconfiguration en distinguant désormais deux antennes (au lieu de 3) : Gier Sud (St Chamond, St Paul en Jarez et L'Horre) et Gier Nord (La Grand-Croix, Lorette et Rive de Gier). Les Contrats d'Intervention Territorialisés ne sont pas impactés.
- Depuis septembre, à la demande de la Ville de Saint Etienne et avec l'accord du Conseil Général, l'équipe Crêt de Roch (St Etienne) a étendu son territoire au quartier du Soleil avec le renfort d'un poste éducatif (redéploiement d'un poste des quartiers Sud Est).
- Odile Celette, Chef de Service Educatif depuis de nombreuses années sur le secteur Ondaine/Forez a fait valoir ses droits à la retraite. Aïda LAUDICINA la remplace désormais.
- Intégration officielle du service au sein du Pôle Spécifique pour Adolescents et nomination de Marie ROMEAS, Directrice Adjointe du Pôle.

4. Perspectives

Attentif aux évolutions locales, dynamiques et enjeux départementaux, le service adapte régulièrement ses modalités d'intervention (projet d'équipe réactualisé chaque année) afin d'adapter son format d'implantation. 2013 sera aussi l'aboutissement de la réécriture du Projet de Service.



L'Association en bref

L'ADSEA 42, Association de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte, créée en 1935 dans le département de la Loire, est engagée dans la protection de l'enfance en danger et dans l'aide aux adultes en situation d'exclusion sociale. Elle est animée depuis son origine par des bénévoles et s'appuie sur la compétence de 350 professionnels de l'enfance dans toute la Loire.

Se référant à des valeurs humanistes (dignité de la personne humaine, reconnaissance des droits et des devoirs de chacun, rôle primordial de la famille) les objectifs de l'ADSEA 42 sont de :

- ▶ Lutter contre les exclusions
- ▶ Protéger l'Enfance en danger ou en risque de danger
- ▶ Apporter des réponses adaptées à la délinquance
- ▶ Participer à l'élaboration des politiques sociales

Chaque année, en moyenne, l'ADSEA 42 protège, suit, accompagne, soutient près de 5 500 enfants, jeunes et adultes. En partenariat avec le Conseil Général, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Agence Régionale de Santé, elle gère 13 services ou établissements sur le département de la Loire.

